

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES  
Séance du 3 octobre 2016**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	<b>14</b>
En exercice	<b>13</b>
Nombre de présents	<b>11</b>
Qui ont pris part aux délibérations	<b>13</b>

**Date de convocation :** L'an deux mille seize  
26 septembre 2016 et le 3 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

**Date d'affichage :** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu  
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN,  
Maire.  
10 octobre 2016

**Présents :** Mmes et MM. Laurence KLEIN – Lionel PERRET – David VALETTE- Edgar PAYRASTRE – Jean-François PATTE–Sandrine RAMES – Nathalie FRIQUART- Vincent ROUILLET- Lionel AZEMAR -Florence SIORAT.

**Excusés :** Christelle MARTINEZ MINATI- Christèle JACKIEWICZ- Charlène GRABIE

**Procurations :** Christelle MARTINEZ MINATI a donné procuration à Jean-François PATTE-Christèle JACKIEWICZ a donné procuration à Laurence KLEIN

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

**I –DEBAT DES ORIENTATIONS GENERALES DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Saint Pierre de Lages doit se mettre en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du pays Lauragais, les lois Grenelle et la loi ALUR.

Le cabinet Paysage a présenté au conseil municipal le diagnostic relatif à l'urbanisation de Saint Pierre de Lages.

La commune est intégrée à l'espace métropolitain Toulousain, du fait notamment de ses forts liens avec la ville de Toulouse. Elle est donc considérée comme appartenant à un bassin de vie avec un accès à de nombreux services et commerces. Saint Pierre de Lages dispose également d'une proximité non négligeable avec des bassins de taille plus modeste, notamment du côté de Caraman.

Le SCOT ne sera pas affecté par la fusion des intercommunalités prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui signifie que la fusion n'aura aucun impact indirect sur la révision du PLU.

Il est intéressant de constater que la population de la commune a doublé durant les 15 dernières années, ce qui est, en grande partie due à un important solde migratoire au début des années 2000. On peut noter une progression de 136% des couples avec enfants. On observe un net rajeunissement de la population avec une hausse des actifs ainsi que la présence de personnes de plus en plus qualifiées (cadres). A contrario le nombre d'agriculteurs est en diminution.

Vers les années 60-80 la commune s'est développée le long de la RD1, qui demeure l'un des seuls grands axes publics communaux. Le coeur de ville est situé au niveau de la mairie et de l'école, mais le centre n'a pas vraiment de fonction d'espace public. On note une densité inférieure à 10 logements à l'hectare dans cette zone. On remarque également des zones d'habitat groupé, avec par exemple le lotissement des Roussillous où se situe des parcelles de 1 000 m<sup>2</sup> en moyenne. Ces zones sont situées à une certaine distance du coeur de ville et dispose d'une densité de 8 logements à l'hectare. On décèle également un troisième type d'urbanisation qualifié « d'urbanisation linéaire ». Les parcelles sont assez hétérogènes et beaucoup plus grandes (jusqu'à 4 000 m<sup>2</sup> en moyenne) pour une densité de 4 logements à l'hectare.

En 2013, 263 résidences principales ont été recensées, contre 138 en 1999. Ces résidences sont pour la plupart des maisons avec jardins. 51 nouveaux logements sont apparus entre 2006 et 2015 soit une moyenne de 5 logements par an, due en partie à la construction du lotissement des Roussillous et du Touron.

Le PLU a privilégié les extensions sur le bourg, vers le sud de la commune et au niveau du lotissement des Roussillous.

Au total, le potentiel d'extension actuel de la commune est de 20 hectares, dont 9,2 en ZU, ,1 en ZAU et 7,7 en ZAU fermé.

Concernant les déplacements et la mobilité, il apparaît que la voiture est le moyen de transport le plus utilisé. La majorité des déplacements ont lieu en direction de Toulouse, Balma et Blagnac (315 actifs). Certains actifs des communes voisines viennent travailler sur la commune (70 actifs). Il est également important de signaler que le collège est à l'origine d'un certain nombre de flux (373 scolaires). Il a été recensé que près de 2 200 véhicules traversent la commune chaque jour, dont 4,6 % de poids lourds.

Plusieurs projets sont en cours au sein de la commune. Parmi eux, le projet de nouvelles constructions de logements sociaux au Touron ou encore le projet d'aménagement d'aires de stationnement pour l'école. Ces projets permettront de valoriser les espaces existants.

**Le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est un document spécifique qui présente d'une manière globale et cohérente le projet d'aménagement de la commune pour les prochaines années. Il est considéré comme la pièce centrale du PLU, exprimant une vision à moyen et long terme du territoire. Il va fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain mais également les orientations générales des politiques d'aménagement, d'habitat, de transports etc. Ce dernier ne pourra pas être modifié (sauf nouvelle révision du PLU), cependant il peut toujours évoluer tant que le PLU n'est pas approuvé.

Le PADD doit tenir compte de plusieurs éléments tels que le SCOT ou encore le Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE).

La finalité est de porter un projet de territoire respectueux des richesses locales, de conforter la centralité et l'attractivité du coeur de ville, préserver les milieux jouant un rôle supra communal (cours d'eau, corridors écologiques terrestres), valoriser et maintenir les composantes de la biodiversité locale, préserver les paysages du territoire, préserver le potentiel agricole communal.

Il faut poursuivre la dynamique d'accueil du territoire : la commune devrait atteindre les 1 080 habitants en 2030 pour une moyenne de 7,3 logements par hectare, ce qui conduirait à la construction de 80 logements. Le renouvellement des formes urbaines est également envisagé avec une favorisation des logements locatifs.

La révision du PLU doit permettre de parvenir à certains objectifs communaux tels que : stopper l'urbanisation le long de la RD1 (sécurisation), requalifier certaines zones urbaines (ZU) en zones à urbaniser (ZAU).

## **II – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :**

La délibération concernant l'instauration d'un tarif d'inscription ALAE/ALSH pour les enfants domiciliés hors commune est retirée de l'ordre du jour. Madame le Maire estime qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une telle tarification pour le moment au vu du faible nombre d'enfants extérieurs à la commune, inscrits au centre de loisirs.

**La délibération sur la cession des parcelles au département de la Haute-Garonne a été ajoutée à l'ordre du jour.**

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.**

**N° 2016-43- OBJET : Cœur Lauragais – Révision de l'attribution de compensation – Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées et de son annexe**

Madame le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie à plusieurs reprises pour réévaluer le montant des dépenses transférées au moyen d'une révision libre.

Dans son rapport du 8 Juin 2016, complété par une annexe réalisée à la demande de certains élus de la commission, la CLECT propose de réévaluer les dépenses transférées au niveau de la voirie et de maintenir le statu quo sur une nouvelle répartition des dépenses liées aux crèches et aux gymnases (dans l'attente de la fusion qui interviendra le 1<sup>er</sup> Janvier 2017).

Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT et son annexe, ainsi que sur le montant des nouvelles attributions de compensation proposées :

	AC ACTUELLE	NVLLE AC 2016
ALBIAC	2010	522
AURIAC	-12874	-8718
AURIN	2068	2922
BEAUVILLE	-3106	-3561
BOURG	-935	26236
CABANIAL	18696	18043
CAMBIAC	-8226	-9098
CARAGOUDES	-7098	-7788
CARAMAN	272371	284005
FAGET	32950	29059
FRANCARVILLE	-7246	-9354
LANTA	-52114	-41589
LOUBENS	-10660	-11378
MASCARVILLE	2934	-45
MAUREVILLE	-3662	-3530
MOURVILLES	-4027	-5611
PRESERVILLE	-16101	-6733
PRUNET	1584	1315
SAINTE FOY	6043	14273
SAINT PIERRE	-12264	-11128
SALVETAT	9318	8326
SAUSSENS	1334	223
SEGREVILLE	-5461	-7782
TARABEL	-4528	-2133
TOUTENS	212	-2431
VALLESVILLES	637	1588
VENDINE	-4669	-5641
TOTAL	197186	249992

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le rapport de la CLECT en date du 8 Juin 2016 ainsi que son annexe
- Approuve le nouveau montant des attributions de compensation 2016 des communes listées ci-dessous :
  - o La Communauté de Communes versera aux communes suivantes une attribution de compensation évaluée ainsi qu'il suit :
    - o Albiac : 522 €
    - o Aurin : 2 922 €
    - o Bourg Saint Bernard 26 236 €
    - o Le Cabanial 18 043 €
    - o Caraman 284 005 €
    - o Le Faget 29 059 €
    - o Prunet 1 315 €
    - o Sainte Foy d'Aigrefeuille 14 273 €
    - o La Salvetat 8 326 €
    - o Saussens 223 €
    - o Vallesvilles 1 588 €
  - o Les communes suivantes verseront à Cœur Lauragais une attribution de compensation évaluée ainsi qu'il suit :
    - o Auriac sur Vendinelle 8 718 €
    - o Beauville 3 561 €
    - o Cambiac 9 098 €
    - o Caragoudes 7 788 €
    - o Francarville 9 354 €
    - o Lanta 41 589 €
    - o Loubens Lauragais 11 378 €
    - o Mascarville 45 €
    - o Maureville 3 530 €
    - o Mourvilles Basses 5 611 €
    - o Préserville 6 733 €
    - o Saint Pierre de Lages 11 128 €
    - o Segreville 7 782 €
    - o Tarabel 2 133 €
    - o Toutens 2 431 €
    - o Vendine 5 641 €
- La communauté de communes reversera à la commune de Caraman les sommes suivantes selon les années (conformément à la détermination de l'attribution de compensation effectuée en 2014) :

Année	Montant AC
2017	284 417
2018	284 830
2019	285 242
2020	285 655
2021	286 067
2022	286 480
2023	286 892
2024	287 305
2025	287 717
2026	300 475

- La commune de Saint Pierre de Lages reversera à la communauté de communes les sommes suivantes selon les années (conformément à la détermination de l'attribution de compensation effectuée en 2014)

Année	Montant AC
2017	-10 740
2018	-10 330
2019	-7 882

**N° 2016-44- OBJET : Cession des parcelles ZC 102 ZC 103 ZC 105 ZD 87 ZD 150 au département de la Haute-Garonne**

Madame le Maire a recensé un certain nombre de parcelles appartenant à la commune et pouvant relever du domaine public routier départemental. Ces parcelles sont les suivantes :

ZC 102, ZC 103, ZC 105, ZD 87, ZD 150.

Les parcelles ZC 102, ZC 103 et ZC 105 font partie de la chaussée du giratoire de la RD1 au niveau du lotissement Monplaisir.

La parcelle ZD 87 relève de la chaussée de la RD1.

Un arrêt de bus se situe sur la parcelle ZD 150 qui constitue un accotement de la RD1.

Au vu de l'emplacement de ces parcelles, Madame le Maire propose de céder ces dernières au département de la Haute-Garonne pour la somme de 1 € symbolique.

Les frais d'établissement de l'acte de vente seront à la charge du Département.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, approuve à l'unanimité :**

-De céder les parcelles ZC 102, ZC 103, ZC 105, ZD 87 et ZD 150 au département de la Haute-Garonne pour la somme de 1 € symbolique.

-D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

**III – SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :**

**1) Commission aux affaires scolaires :**

Monsieur Lionel PERRET, Adjoint au Maire, rencontrera ce mercredi l'adjoint au Maire de Balma afin de faire le point sur certains projets en cours (tel le city stade) ainsi que leurs financements.

La municipalité demeure en attente de devis pour la sécurisation de l'école, dans le cadre des menaces d'attentat. Il sera possible de solliciter des subventions de la part de la région, du département ainsi que de l'Etat dans le cadre de la DETR, dans la limite du montant maximum de 80% d'aides publiques. L'Etat a également mis en place le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) afin de financer la sécurisation.

Madame le Maire suggère aux Conseillers d'attribuer un nom à l'école, les enfants seront sollicités pour déterminer ce dernier, via l'intermédiaire du centre de loisirs.

Nathalie FRIQUART, Conseillère Municipale, a souligné que la correspondance avec Madagascar allait se poursuivre avec certaines classes.

Le prochain Conseil d'école aura lieu le lundi 17 octobre à 17H30. Les enseignants souhaitent mettre en place des exercices de sécurité, sans que les enfants paniquent.

**2) Commission urbanisme**

Madame MORIN de « Création Foncière » a présenté à la commission urbanisme pour avis, une nouvelle mouture des projets concernant les lotissements de la Source et du Pastel. Les permis d'aménager seront déposés prochainement par Création Foncière et examinés par le service instructeur de Coeur Lauragais.

**3) Communauté de communes et projet de fusion**

Madame le Maire fait part au conseil des dernières informations concernant la fusion de Coeur Lauragais, Cap Lauragais et Colaursud :

Lors de la dernière Commission départementale de coopération intercommunale, présidée par le préfet, les élus ont refusé de voter. Cependant le Préfet compte « passer outre » la position des élus et rendre la fusion effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le siège de la nouvelle intercommunalité sera situé à Villefranche de Lauragais. Le conseil communautaire s'est opposé à la proposition de Gilbert Hébrard d'investir dans de nouveaux locaux. Les élus ne souhaitent pas générer de dépenses supplémentaires liées à la fusion. Il faudra néanmoins s'attendre à une hausse de la fiscalité pour les habitants car les fiscalités des deux Communautés de Communes qui nous rejoignent sont plus élevées que celle de Coeur Lauragais. La disparité des compétences entre les Communautés de Communes soulève de sérieuses difficultés. Pour exemple, ColaurSud a la compétence périscolaire que nous n'avons pas. Si la prochaine CC choisit de ne pas reprendre cette compétence, tous les investissements financés à ce jour par ColaurSud seront rebasculés sur les communes, ce qui représentera une charge financière certaine. A contrario si nous reprenons cette compétence pour tout le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes, toutes les communes financeront de façon identique tout le périscolaire de tout ce territoire (de Nailloux à Lanta en passant par Villefranche de Lauragais). La fiscalité sera très significativement augmentée. La commune de Saint Pierre de Lages va perdre un Conseiller Communautaire, élu au suffrage universel. Désormais seule Madame le Maire pourra assister aux Conseils Communautaires.

La nouvelle intercommunalité aura pour nom « **la Communauté de Communes Terre du Lauragais** ».

#### **4) Commission entretien des bâtiments et des espaces verts :**

Des travaux de stabilisation du fossé longeant le chemin des orphelines ont été réalisés par la société « Eiffage » afin de consolider ce dernier. Cette opération a été effectuée via l'enveloppe pool routier.

L'ensemble des avaloirs permettant l'évacuation des eaux pluviales a été nettoyé sur la commune.

Les travaux liés à l'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite devraient bientôt débiter. La mairie ainsi que le tennis seront mis aux normes d'ici la fin de l'année. L'école devrait suivre l'année prochaine, ainsi que l'église et le cimetière pour l'année 2018.

#### **5) Sujets divers**

Nathalie FRIQUART informe le Conseil que le groupe « **Quinte et sens** » **donnera un concert à l'église le vendredi 18 novembre 2016**. L'église sera préchauffée avant le concert. Le prix de la place devrait se situer autour de 10 €. L'organisation de l'évènement reviendra à 1 000 € à la municipalité qui compte sur une centaine de participants pour financer la prestation des artistes.

L'évêque de la paroisse souhaite que les églises soient ouvertes au public et particulier au moment des journées du patrimoine.

Monsieur TREZEUX du lotissement des Roussillous trouve régulièrement des déchets venant du collège dans son jardin. Ce dernier se plaint également du bruit généré durant les temps de récréation et du fait que les plantations appartenant au collège débordent sur son terrain. La Directrice du collège ainsi que le département ont été informés de tous ces éléments. M Lionel PERRET rencontrera M TREZEUX et Mme VERNEZOU afin d'essayer de trouver une solution.

Vincent ROUILLET, Conseiller Municipal, a sensibilisé les membres du Conseil afin de commencer à travailler sur le bulletin municipal 2017. Ce dernier inclura une mise à jour des données relatives aux associations présentes sur la commune. Madame le Maire a précisé que les professionnels exerçant sur la commune pourront bénéficier d'une publicité sur le bulletin.

**La séance est levée le lundi 3 octobre 2016 à 23H15.  
Le prochain conseil aura lieu le lundi 7 novembre 2016 à 20h30.**

## **Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :**

**N° 2016-43- OBJET** : Cœur Lauragais – Révision de l'attribution de compensation – Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées et de son annexe

**N° 2016-44- OBJET** : Cession des parcelles ZC 102 ZC 103 ZC 105 ZD 87 ZD 150 au département de la Haute-Garonne

Ont signé les membres présents :

<b>NOMS - PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURES</b>
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	Absente –procuration donnée à Jean-François PATTE
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	Absente-procuration donnée à Laurence KLEIN
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	Absente
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	